

Les Cahiers de droit



YVON RENAUD, JEAN-LOUIS BAUDOUIN et PATRICK A. MOLINARI, *Services de santé et services sociaux*, édition spéciale, *Projet de loi 120 (1991, ch. 42)*, coll. « Lois et règlements JUDICO », Montréal, Wilson & Lafleur, 1992, 458 p., ISBN 2-89127-209-9.

Georgette Béliveau

Volume 34, numéro 1, 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043212ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043212ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Béliveau, G. (1993). Compte rendu de [YVON RENAUD, JEAN-LOUIS BAUDOUIN et PATRICK A. MOLINARI, *Services de santé et services sociaux*, édition spéciale, *Projet de loi 120 (1991, ch. 42)*, coll. « Lois et règlements JUDICO », Montréal, Wilson & Lafleur, 1992, 458 p., ISBN 2-89127-209-9.] *Les Cahiers de droit*, 34(1), 337–338. <https://doi.org/10.7202/043212ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1993

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

venir à la conclusion que le texte se situe quelque part entre ces deux hypothèses.

Par ailleurs, il faut considérer que *Le droit du travail du Québec : pratiques et théories* est une première étape d'une entreprise de mutation d'un volume de formation professionnelle à un livre s'adressant à un autre public que celui des futurs avocats. Cette transition devrait idéalement être menée à terme. À notre humble avis, l'ouvrage ne nécessiterait pas de transformations fondamentales pour livrer complètement la marchandise annoncée par son titre extrêmement stimulant. Il suffirait d'ajouter certaines dimensions aux acquis pour concrétiser définitivement l'indéniable originalité de l'approche adoptée par l'auteur.

Dans le domaine des ajouts, on devrait sérieusement envisager de doter l'ouvrage d'une introduction générale en plus de la conclusion que nous venons d'évoquer. Une telle introduction serait l'occasion de décrire globalement et d'intégrer organiquement les divers thèmes du plan général et l'approche théorique et pratique. Le lecteur apprécierait certainement que l'on situe les uns par rapport aux autres les trois titres qui structurent l'exposé. Cela permettrait, entre autres, d'introduire des distinctions utiles entre rapports individuels et collectifs du travail et de souligner leur interaction. Autrement, on risque de projeter une image abusivement compartimentée du droit du travail.

Enfin, pour compléter la transition, nous croyons qu'il serait souhaitable que cet ouvrage s'affranchisse définitivement de ses origines, et ce, sur deux plans.

Premièrement, la contrainte du contenu déterminé par le programme de formation professionnelle du Barreau ne tient plus. Son évolution dans le passé avait amené l'auteur à délester son exposé de chapitres traitant par exemple de la *Loi sur les décrets de convention collective* ou encore à laisser de côté certains sujets pourtant pertinents tels que le licenciement collectif en vertu de la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre*. Si on se place maintenant dans le contexte d'un ouvrage destiné à

un public élargi excluant celui de la formation professionnelle des avocats et que l'on vise un exposé des aspects les plus significatifs du droit du travail québécois, il y a lieu de réviser certains choix qui appartiennent à un passé révolu.

Deuxièmement, dans la même veine, il faut maintenant considérer que l'auteur s'adresse à des étudiants et à des praticiens des relations de travail qui souvent ne sont pas et ne seront pas des juristes. Or, en droit du travail plus qu'en tout autre domaine du droit peut-être, ces personnes sont appelées à être des « usagers-acteurs » dans la mise en application des lois qui les gouvernent. Leur rôle va jusqu'à, éventuellement et sans que l'on puisse qualifier cette situation d'exceptionnelle, représenter le salarié, l'association ou l'employeur devant de nombreuses instances où la profession juridique n'exerce pas un monopole de représentation. Ainsi, dans son approche pratique, l'ouvrage devrait préciser cette réalité et l'exploiter, ce qui ne ferait qu'ajouter à sa valeur déjà précieuse.

Carol JOBIN

Université du Québec à Montréal

YVON RENAUD, JEAN-LOUIS BAUDOIN et PATRICK A. MOLINARI, *Services de santé et services sociaux*, édition spéciale, *Projet de loi 120 (1991, ch. 42)*, coll. « Lois et règlements JUDICO », Montréal, Wilson & Lafleur, 1992, 458 p., ISBN 2-89127-209-9.

Les éditions JUDICO publient chaque année un volume qui rapporte le contenu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et y ajoute des explications, des commentaires et des interprétations. Comme les auteurs l'indiquent dans leur avant-propos, cette version « a été réalisée dans la perspective de la période transitoire pendant laquelle le système de santé et de services sociaux est régi par deux cadres juridiques distincts ». Les commentaires que l'on y retrouve tiennent donc compte des liens entre l'ancienne *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-5) et la nouvelle men-

tionnée plus haut : ils font d'ailleurs d'heureuses comparaisons qui aident à la compréhension du nouveau texte de loi.

La description et les commentaires qui suivent ne sont pas ceux d'un juriste, mais ceux d'une professeure de service social, c'est-à-dire d'une personne qui travaille auprès des « utilisateurs » de la loi. L'auditoire auquel je m'adresse comme enseignante est composé essentiellement de personnes qui travaillent ou travailleront dans le réseau de la santé et des services sociaux ou dans les organismes communautaires à titre d'intervenants sociaux auprès des usagers.

La facture de l'édition dont il est ici question est la même que celle des éditions précédentes. L'introduction fait une excellente présentation de la loi. Après quelques rappels historiques, les auteurs soulignent l'importance de cette loi, les adaptations importantes qu'elle demandera aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux et, à un moindre degré, aux organismes communautaires :

La loi ne manquera donc pas d'exiger des ajustements et des transformations, parfois profondes, dans un milieu où la pratique quotidienne n'invite pas nécessairement à la lecture des textes juridiques et aux impératifs de leur interprétation ou de leur application.

Ces propos touchent justement les étudiants auxquels s'adresse l'enseignement en service social et ils expriment très bien le sentiment des intervenants dans ce milieu. Les auteurs soulignent encore le caractère normatif du réseau de la santé et des services sociaux et le peu d'espace qu'il laisse à l'initiative, opinion que partagent beaucoup d'intervenants et de gestionnaires de la santé et des services sociaux.

Dans cet ouvrage, on note aussi la logique du plan suivi dans la loi, l'emploi d'un vocabulaire d'inspiration technocratique et l'absence d'une section portant sur les définitions, ce qui peut causer plusieurs ambiguïtés.

Par ailleurs, les auteurs introduisent les grandes divisions de la loi et font ressortir avec clarté et synthèse les points importants.

On enchaîne ensuite en parlant de la responsabilité de l'établissement, responsabilité qui est analysée sous les angles de la responsabilité civile — hôtellerie, sécurité, confidentialité, soins de santé, droits de la personne —, de la responsabilité pénale et de la responsabilité administrative. Chaque section fait référence à des exemples concrets tirés de jugements de tribunaux, ce qui est très appréciable.

Les auteurs attirent également l'attention sur plusieurs aspects importants de la loi. Ils mettent bien en évidence ses forces et ses faiblesses. Le livre est bien structuré et les commentaires sont adéquats. Au fur et à mesure de l'énoncé des articles, les auteurs font référence à des textes juridiques et à la jurisprudence sur le sujet. Cette façon de faire a pour effet de rendre plus vivante la lecture de la loi, de lui donner une image plus réelle dans la vie quotidienne. Cependant, la personne non initiée aux textes juridiques aurait probablement préféré moins de références mais plus d'exemples rapportés, même succinctement, pour aider à la compréhension du texte et à l'interprétation que l'on peut en faire ; d'ailleurs, des éditions antérieures de JUDICO l'ont fait à quelques reprises.

Somme toute, l'ouvrage de Renaud, Baudouin et Molinari demeure un très bon manuel de référence pour les enseignants, les gestionnaires du réseau et les intervenants qui ont à appliquer la loi dans le quotidien de leur action. Malheureusement, il devient désuet très rapidement à cause des changements annuels dans le domaine et qui nécessitent un investissement répété.

Georgette BÉLIVEAU
Université Laval

XAVIER FAVRE-BULLE, **Le droit communautaire du paiement électronique**, coll. « Études de droit de la consommation », t. 2, Genève, Schulthess Polygraphischer Verlag, 1992, 272 p., ISBN 3-7255-3005-X.

L'avènement de l'électronique et de la télématique a transformé le système de paiement